

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles Make The Jump, représentée par Émilie Tignères, propose ses prestations de :

- Formations professionnelles ;
- Bilans de compétences ;
- Coaching professionnel et accompagnement individuel ;
- Conseil en ressources humaines ;
- Recrutement et accompagnement au recrutement.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

2. Identification du prestataire

Make The Jump - Émilie Tignères – Micro-entreprise

SIREN : 900 194 614

Adresse :

21 rue du Romarin

33370 Artigues-près-Bordeaux

Téléphone : 06 65 66 82 44

E-mail : contact@makethejump.fr

Organisme de formation déclaré sous le numéro 75331337833. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

3. Prestations proposées

Les prestations sont réalisées :

- en présentiel ;
- à distance ;
- ou sous un format hybride.

Chaque intervention fait l'objet d'une proposition commerciale ou d'une convention précisant:

- les objectifs ;
- le contenu ;
- les modalités ;
- la durée ;
- le tarif.

4. Commande

Toute commande devient définitive après :

- acceptation du devis ou de la convention ;
- signature du contrat lorsque celui-ci est requis.

5. Tarifs

Les prix sont indiqués en euros.

Ils sont précisés dans le devis remis au client.

Les prestations de formation peuvent être financées par un OPCO, France Travail, le CPF (pour les prestations éligibles) ou tout autre organisme financeur.

6. Modalités de paiement

Sauf dispositions particulières prévues au devis :

- règlement par virement bancaire ;
- paiement à réception de facture ;
- délai maximal : 30 jours.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit :

- des pénalités calculées au taux légal en vigueur ;
- une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

7. Annulation ou report

Annulation par le client

Toute annulation doit être formulée par écrit.

- plus de 15 jours avant la prestation : aucune pénalité ;
- entre 15 et 7 jours : 30 % du montant restant dû ;
- moins de 7 jours : 100 % de la prestation est facturée, sauf cas de force majeure.

Les parties peuvent convenir d'un report selon les disponibilités.

Annulation par Make The Jump

En cas d'empêchement exceptionnel, Make The Jump s'engage à proposer :

- une nouvelle date ;
- ou le remboursement des sommes déjà versées.

8. Obligations du prestataire

Make The Jump met en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

L'obligation du prestataire est une obligation de moyens et non de résultat.

9. Obligations du client

Le client s'engage à :

- fournir les informations nécessaires ;
- permettre le bon déroulement des prestations ;
- respecter les modalités prévues.

10. Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre des prestations.

Cette obligation demeure après la fin de la mission.

11. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, outils, méthodes, documents et contenus remis pendant les prestations demeurent la propriété exclusive de Make The Jump.

Ils sont destinés au seul usage du client.

Toute reproduction, diffusion ou exploitation sans autorisation écrite est interdite.

12. Données personnelles

Les données personnelles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Elles sont utilisées uniquement pour :

- la gestion administrative ;
- le suivi des prestations ;

- la facturation.

Le client dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité.

Toute demande peut être adressée à : contact@makethejump.fr

13. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas d'événement de force majeure empêchant l'exécution normale du contrat.

14. Réclamations

Toute réclamation relative à une prestation devra être adressée par écrit dans un délai de 30 jours suivant sa réalisation.

Make The Jump s'engage à apporter une réponse dans les meilleurs délais.

15. Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable.

À défaut d'accord, les tribunaux compétents seront ceux du ressort de la Cour d'appel de Bordeaux.

Clauses spécifiques

Bilan de compétences

Les bilans de compétences sont réalisés conformément aux articles L.6313-1 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail.

Ils comprennent :

- une phase préliminaire ;
- une phase d'investigation ;
- une phase de conclusion.

Les résultats demeurent strictement confidentiels et ne sont communiqués à aucun tiers sans l'accord écrit du bénéficiaire.

Formations professionnelles

Les formations font l'objet :

- d'une convention ou d'un contrat de formation ;
- d'une feuille d'émargement ou d'un suivi de présence ;
- d'une évaluation des acquis ;
- d'un questionnaire de satisfaction.

Une attestation de fin de formation est remise au participant.

Coaching professionnel

Les séances de coaching reposent sur une démarche volontaire.

Le coach accompagne le bénéficiaire dans l'atteinte de ses objectifs mais ne se substitue ni à une prise en charge médicale, ni psychologique, ni psychiatrique.

Recrutement et conseil RH

Les prestations de recrutement et de conseil RH sont réalisées selon les besoins définis avec le client.

Toute décision finale d'embauche relève exclusivement de l'employeur.